

Avis Technique 12/02-1325*01 Mod

Modificatif à l'Avis Technique 12/02-1325

*Système de revêtement de sol
à usage piétonnier à base de
résine de synthèse coulée
Synthetic resin floor covering
system for pedestrian use
System des Bodenbelags für
Fußgängergebrauch aus
gegossenem Harz der
Synthese*

Systemes Haltopex Polyvalent Bâtiment, Terrazoflex H – Travaux neufs

Titulaires : Société Boulenger
21 rue Pajol
F-75017 Paris
Tél. : 01 46 07 97 84
Fax : 01 42 05 89 23
E-mail : entreprise@boulenger.net
Internet : www.boulenger.fr
Usine : F-Villetaneuse (93)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 12
Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 2 novembre 2005



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 23 juin 2005, la demande de la société BOULENGER de voir modifier l'Avis Technique relatif aux systèmes « HALTOPEX POLYVALENT BATIMENT, TERRAZOFLEX H – Travaux neufs ».

Portée du modificatif :

Le présent modificatif vise l'Avis technique n°12/02-1325, systèmes « HALTOPEX POLYVALENT BATIMENT, TERRAZOFLEX H – Travaux neufs ».

Objet du modificatif - entreprises agréées :

Les entreprises agréées pour la mise en œuvre des systèmes décrits dans l'Avis technique mentionné ci-dessus sont :

- la société BOULENGER,
- la société GSB, GUINAMIC SOLS BOULENGER,
- à l'exclusion de toute autre.

Etant entendu que :

- la société GSB est une filiale à 100% de la société BOULENGER,
- qu'à ce titre, elle est soumise aux mêmes règles de fonctionnement que cette dernière pour tout ce qui a trait à la gestion des approvisionnements, à la maîtrise de la qualité et de la mise en œuvre de ces systèmes,
- que la société BOULENGER, titulaire de cet Avis technique, agréée sans réserve, la société GSB pour la mise en œuvre de ces systèmes,
- Le Groupe Spécialisé n° 12 se prononce favorablement.

Conclusions

Appréciation globale

Validité

Jusqu'au

Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président
M.TESTAUD